

MISSION

La Caisse Saint-Boniface est une institution financière coopérative offrant une gamme complète de services personnalisés en français et en anglais. Engagée envers ses communautés, la Caisse Saint-Boniface dessert des membres personnels et commerciaux, tout en respectant son patrimoine culturel.

Le conseil
d'administration de la
Caisse Saint-Boniface

Claude Betournay

Marielle Decelles-Brentnall

Stéfan Delaquis

Josée Lemoine

Gilbert Robert

Jean-Marc Ruest

Michel Simard¹

Jacques Trudeau

Julie Turenne-Maynard¹

¹Membre sortant

This document is available in English, upon request.


Caisse
SAINT-BONIFACE
www.caisse.biz

**MESSAGE DE LA
PRÉSIDENTE ET DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL**



Mme Marielle Decelles-
Brentnall, présidente



M. Rémi Bisson,
directeur général

Il nous fait plaisir de vous présenter les faits saillants de la dernière année, ainsi que les détails importants se rapportant au dernier exercice financier se terminant le 31 décembre 2009. Nous avons commencé l'année 2009 sous les mêmes conditions tempétueuses qui régnaient en fin d'année 2008. La crise économique mondiale s'était enracinée dans plusieurs secteurs importants et une grande majorité des secteurs et des institutions, y inclus la nôtre, voyaient des dangers évidents avec des sévères conséquences potentielles. La crise de crédit, déclenchée par la situation des hypothèques à haut risque et non-préférentielles aux États-Unis, a mise en évidence la fragilité de la base financière. Dans notre message livré lors de l'assemblée annuelle de l'an dernier, nous avons indiqué ne pas connaître l'ampleur de la crise, ni les effets possibles sur notre Caisse, les sociétaires, et notre communauté. Il y a un an, à ce moment même, tout le monde parlait de cette fameuse crise et tous avaient leur propre interprétation des conséquences possibles.

Aujourd'hui, ce sont les Olympiques 2010 ou les nouvelles de la Ville de Winnipeg, ou les plus récentes décisions du gouvernement fédérale qui font la manchette des journaux. Il faut chercher avec peine et misère pour trouver des histoires sur la crise économique et les conséquences qu'elle pourrait entraîner. Mais bien que la crise ne fait plus la première page, nous ressentons toujours les symptômes et nous allons les ressentir pendant encore un certain temps. Il y a un dicton qui nous rappelle que toute chose passe avec le temps. Mais attendre que le temps passe et que tout tombe en place n'a jamais été un plan d'action populaire, surtout dans notre institution qui a toujours fait en sorte que les intérêts de nos membres soient la plus grande priorité.

Cela dit, ce qui aurait pu être considéré par plusieurs comme une année fiscale avec un point de départ difficile, incertain, et à la hauteur de la crise économique, se termina sur une note positive. Non seulement la Caisse a-t-elle atteint le budget original autorisé par votre conseil d'administration, elle l'a en fait dépassé de près de 40 %.

Pour ce qui en ait des autres points d'intérêt pour vous les membres, le projet de construction, approuvé à l'unanimité lors d'une réunion extraordinaire en mars 2008, verra bientôt le jour. Les plans détaillés, les plans de construction, ainsi que les permis de la Ville de Winnipeg sont maintenant complétés et approuvés. Vous verrez dans les prochaines semaines les équipements de construction sur le site et le nouvel édifice va commencer à prendre forme après deux années de travail et de planification.

Le 3 décembre dernier, les membres de la Caisse Saint-Boniface ont voté à 93 % en faveur d'une fusion de toutes les Caisses du Manitoba. Ce geste mettait le point sur un plan de restructuration des Caisses entamé en 2007. Une équipe de gestion de la Caisse fusionnée sera mise en place pour s'assurer que le fusionnement prendra bel et bien effet le 1^{er} septembre 2010 tel que prévu. La Caisse entamera bientôt le prochain chapitre de son histoire afin que le mouvement puisse se tailler une place plus accentuée dans le monde financier, tout en mettant à la disposition des membres des produits et services à la hauteur de leurs attentes.

Personnel

L'année 2009 a vu les bénéfices remarquables du nouvel organigramme qui a été mis en place à l'automne 2008. Les membres du personnel nous ont démontré une patience et un engagement extraordinaire et par la suite se sont engagés avec un esprit de coopération pour arriver au point de réussite que nous connaissons aujourd'hui. Nous encourageons tout le personnel à mieux connaître les besoins de nos membres. Cette étape fera en sorte que l'objectif collectif de notre institution financière et de vous les membres soit rencontrer en conjonction avec le mandat de votre conseil d'administration.

Résultats financiers

En 2009, les dépôts des membres ont connus une augmentation de 7 % ou 18 322M \$ et le portefeuille des prêts a augmenté de 11 % ou 25 618M \$ tout en gardant un taux de délinquance de 0,20 %; ce qui est exceptionnellement sain comparé à la norme de l'industrie.

Sur le plan de la rentabilité, les statistiques vont à l'inverse de ce que nous nous attendions de voir pendant une crise économique de la pareille sorte et nous pouvons dire que nous nous en sommes sortis de cette crise de façon remarquable. Le bénéfice d'exploitation net avant autre item et impôts se chiffre à 1 428M \$, comparativement à 1 271M \$ pour l'année précédente, soit une croissance de 12 %.

Au 31 décembre 2009, l'actif sous gestion de la Caisse s'élève à 338 175M \$ (310 082M \$ en 2008), ce qui comprend un montant de 49 019M \$ (39 671M \$ en 2008) géré par notre filiale de planification financière, C Finance Inc. offrant des produits et services d'investissements, d'assurance, de retraite, d'éducation et de succession.

**MESSAGE DE LA
PRÉSIDENTE ET DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL (suite)**

The logo for Caisse Saint-Boniface features a stylized icon of a beehive above the word "Caisse" in a large, serif font. Below "Caisse" is the text "SAINT-BONIFACE" in a smaller, all-caps, sans-serif font.

**MESSAGE DE LA
PRÉSIDENTE ET DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL (suite)**

Reconnaisances

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration pour leur dévouement et leurs efforts soutenus durant cette période de transition. Leur sagesse, leur savoir-faire et leur ouverture d'esprit permettra à notre Caisse d'évoluer vers un mouvement plus solide. C'est grâce à eux et à leur clairvoyance que notre Caisse, la nouvelle Caisse fusionnée, pourra écrire le prochain chapitre de notre histoire, un chapitre aussi riche et aussi progressif que les chapitres existants.

Si les Caisses ont pu rebondir et obtenir de bons résultats au cours de cette période d'incertitude financière, c'est grâce aux efforts remarquables du personnel qui ont su garder les intérêts des membres à cœur. Ce sont les membres du personnel qui sont les ambassadeurs de notre institution et leur façon de faire ne fait que démontrer la valeur de notre mission. À chacun et à chacune de vous, nous vous transmettons nos sincères remerciements.

Nous rendons finalement hommage à vous, les sociétaires. C'est ensemble et grâce à notre solidarité que nous constituons une institution financière de grande envergure dans notre milieu. C'est par l'entremise de votre utilisation de nos produits et services ainsi que votre support et votre loyauté continus qui assurent un avenir prometteur pour notre mouvement.

M. Leclerc-Brentrac



Aux membres de La Caisse populaire de Saint-Boniface Limitée

**RAPPORT DES
VÉRIFICATEURS**

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La Caisse populaire de Saint-Boniface Limitée au 31 décembre 2009 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, cumulé des autres éléments du résultat étendu, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de La Caisse populaire de Saint-Boniface Limitée au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Canada s.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 26 février 2010



BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | 2008 |
|--|--------------------|--------------------|
| ACTIF | | |
| Encaisse et en dépôt (note 6) | 3 512 000 | 13 632 000 |
| Placements (note 3) | 30 059 000 | 27 551 000 |
| Prêts aux membres (note 4) | 250 379 000 | 224 761 000 |
| Impôts futurs (note 11) | 109 000 | 172 000 |
| Autres éléments d'actif | 780 000 | 645 000 |
| Instruments financiers dérivés | 144 000 | — |
| Immobilisations (note 5) | 3 855 000 | 3 296 000 |
| Achalandage | 354 000 | 354 000 |
| | 289 192 000 | 270 411 000 |
| PASSIF | | |
| Instruments financiers dérivés | — | 352 000 |
| Dépôts des membres (note 7) | 271 639 000 | 253 317 000 |
| Marge de crédit (note 6) | 141 000 | — |
| Comptes à payer et dettes courues | 990 000 | 1 230 000 |
| | 272 770 000 | 254 899 000 |
| ENGAGEMENTS (note 8) | | |
| AVOIR DES MEMBRES (note 10) | | |
| Parts des membres (note 9) | 4 633 000 | 4 711 000 |
| Bénéfices non répartis | 11 569 000 | 10 398 000 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | 220 000 | 403 000 |
| | 16 422 000 | 15 512 000 |
| | 289 192 000 | 270 411 000 |

Signé pour le conseil d'administration

M. Decelles-Brentnall

Marielle Decelles-Brentnall
Présidente

Jacques Trudeau

Jacques Trudeau
Membre du conseil d'administration

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | 2008 |
|-------------------------------------|-------------------|------------|
| Solde au début de l'exercice | 10 398 000 | 8 979 000 |
| Bénéfice net pour l'exercice | 1 171 000 | 1 419 000 |
| Solde à la fin de l'exercice | 11 569 000 | 10 398 000 |

**ÉTAT DES
BÉNÉFICES
NON RÉPARTIS
CONSOLIDÉ**

pour l'exercice terminé
le 31 décembre

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | 2008 |
|---|------------------------|---------|
| Solde au début de l'exercice | 403 000 | 14 000 |
| Autres éléments du résultat étendu pour la période (net du recouvrement d'impôt de 25 000 \$) | <183 000> | 389 000 |
| Solde à la fin de l'exercice | 220 000 | 403 000 |

**ÉTAT CUMULÉ
DES AUTRES
ÉLÉMENTS DU
RÉSULTAT
ÉTENDU
CONSOLIDÉ**

pour l'exercice terminé
le 31 décembre

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ

pour l'exercice terminé
le 31 décembre

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | 2008 |
|---|-------------------|-------------------|
| Revenus d'intérêts | | |
| Prêts aux membres | 11 692 000 | 11 731 000 |
| Placements | | |
| Dépôts - Fédération | 1 102 000 | 1 433 000 |
| Parts - Fédération | 305 000 | 52 000 |
| Swaps de taux d'intérêt | <25 000> | 25 000 |
| Gains (pertes) non réalisés sur swaps de taux d'intérêt | <23 000> | 89 000 |
| | 13 051 000 | 13 330 000 |
| Coût de financement | | |
| Intérêts versés aux membres | 6 979 000 | 7 470 000 |
| Intérêts - marge de crédit à La Fédération | 2 000 | — |
| | 6 981 000 | 7 470 000 |
| Marge financière brute | 6 070 000 | 5 860 000 |
| Assurances sur épargnes et prêts | 44 000 | 45 000 |
| Provision pour prêts douteux | 60 000 | 40 000 |
| Marge financière nette | 5 966 000 | 5 775 000 |
| Dépenses d'exploitation | | |
| Administration | 1 242 000 | 1 333 000 |
| Cotisation – Fédération (note 12) | 424 000 | 422 000 |
| Informatique – Télé-Pop (note 12) | 336 000 | 342 000 |
| Locaux, mobilier et équipement | 859 000 | 784 000 |
| Personnel | 3 672 000 | 3 591 000 |
| Prélèvements de la Société d'assurance-dépôts | 265 000 | 207 000 |
| Dépenses d'exploitation brutes | 6 798 000 | 6 679 000 |
| Frais de service et autres revenus | 2 260 000 | 2 175 000 |
| Dépenses d'exploitation nettes | 4 538 000 | 4 504 000 |
| Bénéfice d'exploitation net avant autre item et impôts | 1 428 000 | 1 271 000 |
| Autre item | | |
| Gain sur vente d'immobilisations | — | 352 000 |
| Bénéfice d'exploitation net avant impôts | 1 428 000 | 1 623 000 |
| Impôts sur le revenu | | |
| Exigibles | 166 000 | 218 000 |
| Futurs (note 11) | 91 000 | <14 000> |
| | 257 000 | 204 000 |
| Bénéfice net pour l'exercice | 1 171 000 | 1 419 000 |

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | 2008 |
|---|------------------|-----------|
| Bénéfice net pour l'exercice (voir l'état des résultats consolidé) | 1 171 000 | 1 419 000 |
| Autres éléments du résultat étendu (net du recouvrement d'impôt) | | |
| Gains (pertes) nets sur instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | <183 000> | 389 000 |
| Résultat étendu | 988 000 | 1 808 000 |

**ÉTAT DU
RÉSULTAT
ÉTENDU
CONSOLIDÉ**

pour l'exercice terminé
le 31 décembre

**ÉTAT DES FLUX
DE TRÉSORERIE
CONSOLIDÉ**

pour l'exercice terminé
le 31 décembre

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | 2008 |
|--|----------------------------|---------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net pour l'exercice | 1 171 000 | 1 419 000 |
| Éléments sans incidence sur les liquidités | | |
| Amortissement des immobilisations | 303 000 | 272 000 |
| Provision pour prêts douteux | 60 000 | 40 000 |
| Impôts futurs sur le revenu | 63 000 | <14 000> |
| Gain sur vente d'immobilisations | — | < 352 000> |
| Perte (gain) non réalisé sur instruments financiers dérivés | 23 000 | < 76 000> |
| Instruments financiers dérivés | 25 000 | — |
| | 1 645 000 | 1 289 000 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement | <375 000> | 326 000 |
| | 1 270 000 | 1 615 000 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Augmentation nette des prêts aux membres | < 26 405 000> | < 36 905 000> |
| (Augmentation) diminution nette des placements à La Fédération | < 2 508 000> | 5 435 000 |
| Achats d'immobilisations | < 862 000> | < 1 948 000> |
| Produits sur la vente d'immobilisations | — | 543 000 |
| | < 29 775 000> | < 32 875 000> |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Augmentation nette des dépôts des membres | 18 322 000 | 35 554 000 |
| Augmentation nette de la marge de crédit | 141 000 | — |
| Diminution nette des parts des membres | < 78 000> | < 1 182 000> |
| | 18 385 000 | 34 372 000 |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse et en dépôt | < 10 120 000> | 3 112 000 |
| Encaisse et en dépôt au début de l'exercice | 13 632 000 | 10 520 000 |
| Encaisse et en dépôt à la fin de l'exercice | 3 512 000 | 13 632 000 |

Les impôts payés pendant l'exercice étaient 391 000 \$ (379 000 \$ en 2008).

Emploi des estimations La préparation des états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés au bilan et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan ainsi que des montants de revenus et de dépenses imputées au cours de l'exercice couvert par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Méthode de consolidation La méthode de l'achat pur et simple a été utilisée pour la consolidation des états financiers. L'actif et le passif de l'entreprise acquise sont d'abord inscrits à leur coût de revient. Les résultats d'exploitation de l'entreprise acquise sont inclus à compter de la date de son acquisition. Toutes les opérations et tous les soldes réciproques importants ont été supprimés au moment de la consolidation. L'actif, le passif et les activités des filiales C Finance Inc. et Immobilières CSB Inc. qui appartiennent à 100 % à la Caisse populaire sont inclus dans les états financiers.

Instruments financiers *Comptabilisation et évaluation* - La Caisse populaire comptabilise et évalue ses actifs et passifs financiers au bilan lorsqu'ils deviennent partie intégrante des dispositions contractuelles d'un instrument financier. Toutes les transactions liées aux instruments financiers sont enregistrées à la date de leur règlement. Les instruments financiers sont évalués, au départ, à la juste valeur. L'évaluation dans les périodes antérieures dépend de la classification de chaque instrument financier. Les articles détenus à des fins de transactions sont reportés à la juste valeur, et les changements touchant cette dernière sont pris en compte dans l'état des résultats étendu. Les prêts et créances et autres passifs financiers sont reportés au coût amorti, à l'aide de la méthode de l'intérêt réel.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant considéré sur lequel on s'entendrait dans une transaction sans lien de dépendance entre des parties averties et consentantes n'ayant aucune obligation d'agir. Les justes valeurs sont déterminées par rapport au cours du marché ou au cours vendeur si cela est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Caisse populaire a immédiatement accès pour cet instrument.

Les justes valeurs déterminées à l'aide des modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses concernant le montant et le moment des futurs mouvements de trésorerie et les taux actualisés. Pour déterminer ces hypothèses, on considère s'il y a lieu les apports externes rapidement observables sur le marché, incluant les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux monétaires et l'instabilité des prix et des taux.

La Caisse populaire a décidé que les dépôts à terme, de même que les prêts et les hypothèques, seraient classés dans la catégorie « prêts et créances », les placements « Parts – Fédération », dans la catégorie « disponibles à la vente », les autres investissements, dans la catégorie « détenus jusqu'à l'échéance », les dépôts des membres, dans la catégorie « autres passifs financiers », les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture, dans la catégorie « détenus à des fins de transactions », et les instruments financiers dérivés qui sont désignés dans une relation de couverture, dans la catégorie « disponibles à la vente ». La note 13 détaille la classification des instruments financiers détenus par la Caisse populaire.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

Instruments financiers (suite) Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés et couvertures - La Caisse populaire conclut des ententes de swap de taux d'intérêt afin de protéger la valeur de ses prêts aux membres et de gérer le risque associé au taux d'intérêt. Les swaps qui visent à protéger la valeur des prêts aux membres sont considérés comme des couvertures de juste valeur, tandis que ceux qui servent à gérer le risque associé au taux d'intérêt sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments financiers dérivés qui proviennent des ententes de swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les gains et les pertes résultant de la réévaluation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé et du risque associé à l'élément couvert seront comptabilisés au résultat peu importe la catégorie dans laquelle aura été classé l'élément en question. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur de la portion efficace de l'instrument financier dérivé sont comptabilisés dans le résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat tandis que la portion inefficace est comptabilisée dans le résultat.

L'option de remboursement anticipé prévue dans les ententes de prêt de la Caisse populaire est considérée comme un instrument financier dérivé incorporé. Puisque les pénalités liées aux différences de taux d'intérêt sont étroitement liées au contrat hôte, il n'est pas nécessaire de les comptabiliser séparément.

Autres éléments du résultat étendu - Les autres éléments du résultat étendu comprennent les plus-values et les moins-values latentes des actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente », de même que les variations de la juste valeur de la portion efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie.

Baisse de valeur des actifs financiers

Un actif financier est évalué à chaque date de rapport afin de déterminer s'il existe une quelconque preuve objective d'une baisse de valeur. Un actif financier est considéré comme ayant subi une baisse de valeur s'il existe une preuve objective qui indique qu'un ou plusieurs événements ont exercé un effet négatif sur les futurs mouvements de trésorerie de cet actif. Chaque actif financier individuellement important est soumis à des tests pour déterminer s'il a subi une baisse de valeur. Les actifs financiers restants sont évalués collectivement, par des groupes ayant des caractéristiques de risque similaires. Toutes les baisses de valeur sont prises en compte dans l'état des résultats.

Baisse de valeur des actifs financiers (suite)

Prêts aux membres – La provision de prêts douteux est maintenue à un niveau considéré adéquat afin d'éponger les pertes de crédit existantes dans le portefeuille de la Caisse populaire. La provision est accrue par une charge annuelle pour prêts douteux qui est imputée aux résultats. Les prêts sont considérés comme irrécouvrables lorsque la Caisse populaire a épuisé tous les moyens de les recouvrer. Ces prêts sont radiés de la provision qui leur est associée.

La Caisse populaire conserve pour les prêts identifiés comme douteux des provisions spéciales qui réduisent leur valeur comptable par rapport à leur valeur de réalisation estimative.

La Caisse populaire inclut dans les prêts douteux (voir note 4) tous ceux dont les paiements de principal sont en retard de 90 jours ou plus ainsi que tous les autres prêts pour lesquels, selon l'opinion de la direction, on n'est plus raisonnablement assuré de recouvrer en temps opportun le montant complet du principal et des intérêts conformément aux termes du contrat de prêt. Les montants de réalisation estimatifs sont déterminés en actualisant les mouvements de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Si l'on ne peut pas raisonnablement estimer les mouvements de trésorerie, on utilise la juste valeur de toute valeur faisant l'objet de l'option, moins les coûts de réalisation nets attendus, ou une estimation du cours du marché pour le prêt.

Lorsqu'on a renégocié les termes des prêts qui autrement seraient en souffrance ou douteux, on procède à un examen des antécédents en matière de crédit et des garanties accessoires de l'emprunteur afin de minimiser le risque de perte pour la Caisse populaire.

En plus des provisions particulières concernant les prêts douteux identifiés, la Caisse populaire maintient une provision non spécifique afin de couvrir la baisse de valeur inhérente au portefeuille des prêts, laquelle est estimée d'après les pertes survenues antérieurement et les conditions économiques prévalentes.

Constatation des revenus

Les revenus d'intérêts sur les prêts aux membres sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont réalisés tel que spécifié dans le contrat de prêt à l'exception des prêts douteux. Lorsqu'un prêt est considéré comme étant douteux, la constatation des revenus d'intérêts sur ce prêt cesse lorsque la valeur comptable du prêt y compris l'intérêt couru excède la valeur de réalisation estimative du prêt. Le montant initial de la provision pour le prêt douteux ainsi que tous changements par après sont constatés à la provision pour prêts douteux comme ajustement à la provision spécifique.

Les revenus d'intérêts sur les placements et les contrats d'échange d'intérêts sont constatés comme revenus selon les stipulations de l'instrument.

Autres revenus, qui comprennent principalement des revenus de commissions, frais de service et frais de prêts, sont constatés comme revenus lorsque les exigences relatives à l'exécution du service sont satisfaites.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|----------|------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| Propriétés à revendre | Les propriétés à revendre sont enregistrées au moindre du coût à l'acquisition ou de la valeur marchande réalisable. | | | | | | | | | | | | | | |
| Immobilisations | <p>Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimée selon les bases et les taux suivants :</p> <table><tr><td>Édifices</td><td>2,5 % à 4 % méthode linéaire</td></tr><tr><td>Mobilier et équipement</td><td>20 % méthode dégressive</td></tr><tr><td>Équipement informatique</td><td>20 % méthode linéaire</td></tr><tr><td>Tours de télécommunications</td><td>10 % méthode linéaire</td></tr><tr><td>Équipement de télécommunications</td><td>14,3 % méthode linéaire</td></tr><tr><td>Améliorations locatives</td><td>10 % méthode linéaire</td></tr><tr><td>Améliorations et rénovations</td><td>10 % méthode linéaire</td></tr></table> | Édifices | 2,5 % à 4 % méthode linéaire | Mobilier et équipement | 20 % méthode dégressive | Équipement informatique | 20 % méthode linéaire | Tours de télécommunications | 10 % méthode linéaire | Équipement de télécommunications | 14,3 % méthode linéaire | Améliorations locatives | 10 % méthode linéaire | Améliorations et rénovations | 10 % méthode linéaire |
| Édifices | 2,5 % à 4 % méthode linéaire | | | | | | | | | | | | | | |
| Mobilier et équipement | 20 % méthode dégressive | | | | | | | | | | | | | | |
| Équipement informatique | 20 % méthode linéaire | | | | | | | | | | | | | | |
| Tours de télécommunications | 10 % méthode linéaire | | | | | | | | | | | | | | |
| Équipement de télécommunications | 14,3 % méthode linéaire | | | | | | | | | | | | | | |
| Améliorations locatives | 10 % méthode linéaire | | | | | | | | | | | | | | |
| Améliorations et rénovations | 10 % méthode linéaire | | | | | | | | | | | | | | |
| Impôts sur le revenu | <p>La Caisse populaire suit la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur le revenu. Selon cette méthode, les impôts sur le revenu de l'exercice sont pris en compte pour l'estimation des impôts payables pour l'exercice en cours.</p> <p>Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés à partir des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et leur valeur fiscale correspondante au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à chaque exercice. On ne tient compte d'un futur impôt sur le revenu que si la probabilité qu'il soit réalisé est supérieure à celle qu'il ne le soit pas.</p> <p>La valeur des actifs et passifs d'impôts futurs est réévaluée annuellement et ajustée, si nécessaire, pour refléter la valeur réalisable estimée.</p> | | | | | | | | | | | | | | |
| Achalandage | L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de la filiale, sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. La valeur de l'achalandage est réévaluée annuellement afin d'estimer le montant de la perte de valeur de l'écart d'acquisition, le cas échéant. Toute baisse de valeur est passée en charge au cours de l'exercice où la baisse est constatée. | | | | | | | | | | | | | | |
| Conversion de devises étrangères | Les ressources et dépôts de liquidité en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux prévalant à la date du bilan. Les profits et pertes réalisés sont enregistrés aux taux prévalant au moment de la transaction. Les profits et pertes virtuels sont enregistrés aux taux prévalant à la date du bilan. | | | | | | | | | | | | | | |
| Nouvelles prises de position en comptabilité | <p>Les nouvelles prises de position en comptabilité qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur et qui ont une conséquence possible pour la Caisse populaire sont les suivantes :</p> <p><i>Normes internationales d'information financière</i> – L'ICCA prévoit harmoniser les PCGR canadiens avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) au cours d'une période de transition qui doit se terminer en 2011. L'incidence de cette transition vers les normes IFRS sur les états financiers de la Caisse populaire reste à déterminer.</p> | | | | | | | | | | | | | | |

1) Nature de l'entreprise

La Caisse populaire est constituée en vertu de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions du Manitoba («la Loi») et est affiliée à La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. («La Fédération»). La Caisse populaire est un établissement financier coopératif appartenant à ses membres et opère quatre centres de services financiers à Winnipeg et Ile-des-Chênes. La Caisse populaire offre une grande gamme de services financiers tels que les dépôts, les prêts, les marges de crédit, les comptes à demandes, les comptes épargnes, les produits enregistrés, les fonds mutuels, la planification financière, les produits d'assurance et les services automatisés. La Caisse populaire est propriétaire exclusif de C Finance Inc., une compagnie offrant des produits et services d'assurance, d'investissements, de retraite, d'éducation et de succession. La Caisse populaire est de plus propriétaire exclusif d'Immobilières CSB Inc., une société immobilière qui détient et gère des propriétés.

2) Modification des conventions comptables

Le 1er janvier 2009, la Caisse populaire a adopté des amendements au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, "Instruments financiers – informations à fournir". Le but de ces amendements est d'améliorer l'information à fournir pour l'évaluation de la juste valeur des états financiers et des risques de liquidité. Ces amendements sont présentés à la note 14.

3) Placements

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | 2008 |
|---------------------|-------------------|-------------------|
| Fédération | | |
| Dépôts à terme | 25 025 000 | 22 925 000 |
| Parts | 4 694 000 | 4 399 000 |
| | <u>29 719 000</u> | <u>27 324 000</u> |
| Intérêts courus | 340 000 | 227 000 |
| | <u>30 059 000</u> | <u>27 551 000</u> |

Puisque les parts détenues par La Fédération ont été classées comme « disponibles à la vente », elles sont évaluées au prix coûtant, car il n'existe pas de cours du marché pour ces parts.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

4) Prêts aux membres

Le montant brut des prêts, y compris les intérêts courus, pour chaque catégorie de prêts avec le montant de la provision est réparti comme suit :

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | | 2008 | |
|---|----------------------|---|----------------------|---|
| | Solde brut des prêts | Provision spécifique et générale totale | Solde brut des prêts | Provision spécifique et générale totale |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 93 502 000 | 416 000 | 90 608 000 | 357 000 |
| Prêts et marges de crédit aux particuliers | 21 658 000 | 585 000 | 18 847 000 | 569 000 |
| Prêts et marges de crédit aux entreprises et aux organismes | 137 164 000 | 944 000 | 117 241 000 | 1 009 000 |
| | <u>252 324 000</u> | <u>1 945 000</u> | <u>226 696 000</u> | <u>1 935 000</u> |
| Moins : Provision pour prêts douteux | 1 945 000 | | 1 935 000 | |
| | <u>250 379 000</u> | | <u>224 761 000</u> | |

Le montant de prêts douteux par catégorie ainsi que leur provision spécifique est réparti comme suit :

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | | 2008 | |
|---|------------------|----------------------|------------------|----------------------|
| | Prêts douteux | Provision spécifique | Prêts douteux | Provision spécifique |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 360 000 | 100 000 | 408 000 | 100 000 |
| Prêts et marges de crédit aux particuliers | 518 000 | 88 000 | 387 000 | 71 000 |
| Prêts et marges de crédit aux entreprises et aux organismes | 1 741 000 | 250 000 | 1 133 000 | 160 000 |
| | <u>2 619 000</u> | <u>438 000</u> | <u>1 928 000</u> | <u>331 000</u> |

La provision pour prêts douteux comprend une provision spécifique de 438 000 \$ (331 000 \$ en 2008) et une provision générale de 1 507 000 \$ (1 604 000 \$ en 2008).

La garantie sur le principal et autres améliorations des termes de crédit détenue comme sécurité réelle pour les prêts comprennent (i) les assurances, hypothèques sur lots résidentiels ou propriétés, (ii) le recours aux actifs commerciaux tels que l'équipement immobilier, le stock inventorié et les créances, (iii) le recours aux propriétés immobilières commerciales et agricoles faisant l'objet d'un financement et (iv) le recours aux liquidités, garanties et sécurités.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, la Caisse populaire n'a pas acquis d'éléments d'actif concernant des prêts douteux.

Un prêt est considéré en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date stipulée par contrat. Le tableau suivant présente les valeurs comptables de prêts en souffrance qui ne sont pas classés comme douteux, parce que soit (i) le retard du paiement est inférieur à 90 jours, soit (ii) ils sont entièrement garantis et l'on s'attend raisonnablement à ce que les efforts de recouvrement entraînent un remboursement.

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | | | |
|---------------------------------------|------------------|------------------|---------------------|------------------|
| | 1 - 30 jours | 31 - 90 jours | Au-delà de 90 jours | Total |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 1 141 000 | 292 000 | — | 1 433 000 |
| Prêts aux particuliers | 83 000 | — | — | 83 000 |
| Prêts aux commerçants et agriculteurs | 556 000 | — | — | 556 000 |
| | <u>1 780 000</u> | <u>292 000</u> | <u>—</u> | <u>2 072 000</u> |
| | 2008 | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 933 000 | 607 000 | — | 1 540 000 |
| Prêts aux particuliers | 164 000 | 17 000 | — | 181 000 |
| Prêts aux commerçants et agriculteurs | 100 000 | 685 000 | — | 785 000 |
| | <u>1 197 000</u> | <u>1 309 000</u> | <u>—</u> | <u>2 506 000</u> |

4) Prêts aux membres (suite)

L'activité dans la provision pour prêts douteux pour l'exercice est comme suit :

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | 2008 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Solde au début de l'exercice | 1 935 000 | 1 962 000 |
| Provision pour prêts douteux | 60 000 | 40 000 |
| Prêts biffés | <54 000> | <94 000> |
| Prêts recouverts | 4 000 | 27 000 |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>1 945 000</u> | <u>1 935 000</u> |

5) Immobilisations

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | | | 2008 |
|--------------------------------------|------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Prix coûtant | Amortissement accumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Édifices | 924 000 | 587 000 | 337 000 | 353 000 |
| Terrain | 1 832 000 | - | 1 832 000 | 1 740 000 |
| Mobilier et équipement | 1 691 000 | 1 269 000 | 422 000 | 365 000 |
| Équipement informatique | 1 267 000 | 1 136 000 | 131 000 | 121 000 |
| Tours de télécommunications | 8 000 | 4 000 | 4 000 | 5 000 |
| Équipements de télécommunications | 159 000 | 108 000 | 51 000 | 74 000 |
| Améliorations locatives | 823 000 | 454 000 | 369 000 | 448 000 |
| Améliorations et rénovations | 629 000 | 431 000 | 198 000 | 190 000 |
| Construction en cours | 511 000 | — | 511 000 | — |
| | <u>7 844 000</u> | <u>3 989 000</u> | <u>3 855 000</u> | <u>3 296 000</u> |

L'amortissement de 303 000 \$ pour l'exercice (272 000 \$ en 2008) est inclus dans les dépenses de locaux, mobilier et équipement.

6) Marge de crédit

La Caisse populaire détient une marge de crédit approuvée se chiffrant à 10 % de son passif dépôt. Pour l'exercice en cours, la marge de crédit se chiffre à 25,5 \$ millions. La complaisance est garantie par un contrat de sûreté général et une cession des parts et des dépôts détenus avec La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. Au 31 décembre 2009, 141 000 \$ de la marge de crédit était utilisée.

7) Dépôts des membres

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | 2008 |
|---------------------|--------------------|--------------------|
| Comptes chèques | 48 084 000 | 47 074 000 |
| Dépôts à terme | 105 711 000 | 93 936 000 |
| Régimes enregistrés | 55 227 000 | 48 648 000 |
| Épargnes | 59 470 000 | 60 659 000 |
| | <u>268 492 000</u> | <u>250 317 000</u> |
| Intérêts courus | 3 147 000 | 3 000 000 |
| | <u>271 639 000</u> | <u>253 317 000</u> |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**
pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

8) Engagements

La somme globale des engagements de la Caisse populaire s'élève à 42 514 000 \$ au 31 décembre 2009. De cette somme, 7 994 000 \$ représente le total des prêts aux membres qui sont autorisés mais non déboursés et 34 125 000 \$ représente le total des marges de crédit approuvées mais non utilisées à cette date. Le solde de 395 000 \$ se rapporte aux lettres de crédit en vigueur au 31 décembre 2009.

La Caisse populaire poursuit toujours le mandat reçu de ses membres de construire un nouveau bâtiment qui logera ses opérations. Il est prévu que le coût total du projet s'élève à 13 300 000 \$. Le terrain a déjà été acheté en 2008 et la construction débutera en 2010.

La Caisse populaire a aussi des obligations en vertu de contrats de location – exploitation de locaux. Les versements minimaux exigibles en vertu des contrats à long terme de cette nature, au cours des prochains cinq ans, s'établissent comme suit :

| | \$ |
|------|---------|
| 2010 | 136 000 |
| 2011 | 135 000 |
| 2012 | 125 000 |
| 2013 | 127 000 |
| 2014 | 130 000 |

9) Parts des membres

Parts autorisées :

Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées consiste en un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part n'est pas inférieur à 5 \$ et qui sont rachetables au montant considéré reçu pour la part. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts.

Parts sociales de surplus

Le capital des parts sociales de surplus autorisées consiste en un nombre illimité de parts de surplus dont le prix d'émission par part est de 5 \$ et qui sont rachetables au choix de la Caisse populaire au prix de 5 \$ par part. Le montant total des parts de surplus achetées par les membres ou rachetées par la Caisse populaire au cours d'un exercice financier ne réduira pas les capitaux propres de la Caisse populaire à moins de 5 % de l'actif.

Émises

| <i>(en dollars)</i> | 2009 | 2008 |
|--|-----------|-----------|
| 9 972 (2008 – 9 805) parts sociales ordinaires | 50 000 | 49 000 |
| 916 645 (2008 – 932 477) parts sociales de surplus | 4 583 000 | 4 662 000 |
| | 4 633 000 | 4 711 000 |

Au courant de l'exercice, 851 parts ordinaires ont été émises, tandis que 684 parts ordinaires et 15 832 parts de surplus ont été rachetées.

Chaque membre de la Caisse populaire a droit à un vote, peu importe le nombre de parts qu'il détient.

10) Exigences en matière de capital

En vertu des règlements de *La Loi sur les caisses populaires et les credit unions* (la Loi), chaque Caisse populaire doit établir et maintenir un niveau de capital qui remplit ou surpasse les exigences suivantes :

- (i) son avoir des membres ne peut être inférieur à 5 % de la valeur au livre de son actif ;
- (ii) ses bénéfices non répartis ne peuvent être inférieurs à 3 % de la valeur au livre de son actif ; et
- (iii) son avoir des membres en matières de capital ne peut être inférieur à 8 % de la valeur pondérée en fonction des risques de son actif.



10) Exigences en matière de capital (suite)

La Caisse populaire considère que son capital comprend les parts sociales ordinaires et les parts sociales de surplus ainsi que la provision pour émission de parts de surplus et les bénéfices non répartis. Il n'y a pas eu de changements dans ce que la Caisse populaire considère comme son capital depuis la période antérieure. Au 31 décembre 2009, la Caisse populaire respectait les exigences de la loi.

11) Impôts futurs

Les impôts futurs débiteurs au 31 décembre 2009 sont 109 000 \$ (172 000 \$ en 2008).

Les impôts futurs sur le revenu comprennent les montants suivants :

| (en dollars) | 2009 | 2008 |
|---|---------------|-----------------------|
| Provision d'impôts futurs (recouvrement) reliés aux différences temporaires | 81 000 | <14 000> |
| Réduction du taux d'imposition | 10 000 | — |
| | <u>91 000</u> | <u><14 000></u> |

La provision pour impôts sur le revenu d'après l'état des résultats est à un taux moins élevé que le taux statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

| (en %) | 2009 | 2008 |
|---|-----------|-----------|
| Taux statutaire fédéral et provincial | 32 | 33 |
| Déduction accordée aux Caisses populaires | <20> | <20> |
| Autres | 6 | 0 |
| | <u>18</u> | <u>13</u> |

L'actif d'impôts futurs reliés aux différences temporaires se rapporte principalement aux immobilisations, à la provision pour prêts douteux et à la juste valeur des instruments financiers dérivés.

12) Opérations entre partis apparentés

Toutes les opérations conclues entre des partis apparentés à la Caisse populaire étaient conformes aux lois, aux statuts et à ses politiques.

- **Administrateurs et employés**

Toutes les transactions avec les administrateurs ou les employés, y compris les prêts consentis à ces derniers, respectent les pratiques habituelles de la Caisse populaire en matière de transactions et de prêts à l'égard de ses membres.

Le montant total versé aux administrateurs pour les frais encourus par l'accomplissement de leurs fonctions se chiffrait à 25 000 \$ (22 500 \$ en 2008).

Au 31 décembre 2009, le solde des prêts aux employés se chiffrait à 1,34% (1,03% en 2008), en agrégat, des actifs consolidés de la Caisse populaire.

- **La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires**

Les frais facturés par la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires comprennent les montants se rapportant à la cotisation annuelle réglementaire.

Le montant total des dépenses encourues se chiffrait à 265 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (239 000 \$ en 2008). Les rabais des primes reçues de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires se chiffrait à zéro (0 \$) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (31 750 \$ en 2008) et sont présentés comme une réduction des dépenses de prélèvements.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**
pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

12) Opérations entre partis apparentés (suite)

● **La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.**

Ces opérations comprennent des placements et les intérêts reçus sur ces placements; des prêts et les intérêts payés sur ces prêts ainsi que des frais de compensation et de cotisations payés à La Fédération.

Le montant total reçu de La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. pour revenu de placement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se chiffrait à 1 407 000\$ (1 487 000 \$ en 2008). Le montant total payé à La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. pour intérêts sur prêts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se chiffrait à 2 000 \$ (0 \$ en 2008). Le montant versé à La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. pour frais de compensation et de cotisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se chiffrait à 523 000 \$ (526 000 \$ en 2008).

● **Télé-Pop Inc.**

Télé-Pop Inc. est une filiale de La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. qui fournit des services informatiques. La Caisse populaire a une obligation contractuelle avec Télé-Pop Inc. en ce qui a trait aux services informatiques fournis; ce contrat se termine en l'an 2014.

Le montant total versé à Télé-Pop Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se chiffrait à 336 000 \$ (342 000 \$ en 2008).

13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque

La présente note décrit les objectifs, les politiques et les processus de la Caisse populaire portant sur la gestion de ces risques et les méthodes utilisées pour les mesurer. D'autres données quantitatives concernant ces risques sont présentées dans l'ensemble des présents états financiers.

Le tableau suivant présente les principaux instruments financiers utilisés par la Caisse populaire qui posent un risque d'instrument financier :

| Catégories d'instruments financiers | Catégories d'actifs financiers et passifs financiers | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------|------------------------|---------------------------|
| | Détenus à fins de transactions | Prêts et créances | Disponibles à la vente | Autres passifs financiers |
| Encaisse et en dépôt | 3 512 000 | — | — | — |
| Marge de crédit | 141 000 | — | — | — |
| Placements (Fédération) | | | | |
| Dépôts à terme | — | 25 365 000 | — | — |
| Parts | — | — | 4 694 000 | — |
| Prêts aux membres | — | 250 379 000 | — | — |
| Instruments financiers dérivés | — | — | 144 000 | — |
| Comptes débiteurs | — | 386 000 | — | — |
| Dépôts des membres | — | — | — | <271 639 000> |
| Comptes créditeurs | — | — | — | <990 000> |

13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suite)

Sauf indication contraire, il n'y a pas eu de changements substantiels dans l'exposition de la Caisse populaire aux risques d'instrument financier, dans les objectifs, politiques et processus qu'elle applique pour gérer ces risques ou dans les méthodes utilisées pour les mesurer d'après les périodes antérieures.

Objectifs, politiques et processus généraux

Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de déterminer les objectifs et les politiques de gestion des risques de la Caisse populaire, et même s'il en conserve la responsabilité ultime, il a délégué à la direction de la Caisse populaire le pouvoir de concevoir et de mettre en œuvre des processus qui garantissent l'application efficace des objectifs et des politiques. Le Conseil d'administration reçoit du directeur général de la Caisse populaire des rapports mensuels grâce auxquels il examine l'efficacité des processus appliqués et le caractère approprié des objectifs et des politiques qu'il établit.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse populaire lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. La Caisse populaire est exposée principalement au risque de crédit dû aux réclamations touchant un débiteur, ou dû indirectement aux réclamations touchant un garant d'obligations de crédit.

Mesure du risque

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse populaire considère le caractère du membre, leur capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour assortir le prêt.

Objectifs, politiques et processus

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse populaire sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le Conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'un cadre, de politiques et de processus pour gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse populaire établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, l'administration des liquidités et des prêts.
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le Conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global.
- Des classifications de la sécurité des prêts sur titres qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement.

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suite)

Objectifs, politiques et processus (suite)

- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de prêt à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts.
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt.
- Il existe des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse populaire.

En ce qui concerne le risque de crédit, le Conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le Conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

L'exposition maximale de la Caisse populaire au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante :

| <i>En milliers de \$</i> | 2009 | | 2008 | |
|------------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------|---------------------|
| | Valeur comptable | Exposition maximale | Valeur comptable | Exposition maximale |
| Fédération - dépôts à terme | 25 025 | 25 025 | 22 925 | 22 925 |
| Prêts au membres | 250 379 | 250 379 | 224 761 | 224 761 |
| Prêts non déboursés | — | 7 994 | — | 14 659 |
| Marges non utilisées | — | 34 125 | — | 31 494 |
| Lettres de crédit en vigueur | — | 395 | — | 253 |
| | 275 404 | 317 918 | 247 686 | 294 092 |

De l'information détaillée au sujet de l'importance du risque de crédit, des garanties, des autres améliorations des termes de crédit détenues et des prêts en souffrance mais non douteux est divulguée dans la note 4.

Pour l'exercice en cours, le montant des actifs financiers dont les termes ont été renégociés et qui seraient autrement en souffrance ou douteux est 30 000 \$.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse populaire ne puisse générer ou obtenir suffisamment d'argent liquide ou son équivalent de façon opportune ou rentable pour respecter ses engagements au moment où ceux-ci deviendront exigibles.

Mesure du risque

L'évaluation de la position de la Caisse populaire en ce qui a trait aux liquidités reflète les estimations, les hypothèses et les jugements de la direction relatifs aux conditions actuelles et futures propres à une entreprise et à la conjoncture du marché ainsi qu'au comportement connexe de ses clients et contreparties.



13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suite)

Objectifs, politiques et processus

Le cadre de gestion des liquidités et du financement de la Caisse populaire est conçu pour garantir que la Caisse populaire dispose continuellement durant l'exercice de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

Les dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les crédits unions* exigent que la Caisse populaire maintienne une certaine quantité de liquidités pour accommoder les retraits des membres.

Le Conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller le cadre de gestion des liquidités de la Caisse populaire. La Caisse populaire a été conforme aux exigences relatives aux liquidités durant tout l'exercice financier.

En date du 31 décembre 2009, la Caisse respectait les exigences de la loi.

Voici les éléments de passif financier rendus à l'échéance prévue au contrat, y compris les paiements d'intérêts estimatifs, au 31 décembre :

2009

| <i>En milliers de \$</i> | Valeur comptable | Valeur nominale | Moins d'un an | 2 à 3 ans | 4 à 5 ans |
|--------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépôts des membres | 271 639 | <285 260> | <173 209> | <68 986> | <43 065> |
| Comptes créditeurs | 990 | <990> | <990> | — | — |
| Prêts non déboursés | — | <7 994> | <7 994> | — | — |
| Marge de crédit | 141 | <141> | <141> | — | — |
| | 272 770 | <294 385> | <182 334> | <68 986> | <43 065> |

2008

| <i>En milliers de \$</i> | Valeur comptable | Valeur nominale | Moins d'un an | 2 à 3 ans | 4 à 5 ans |
|--------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépôts des membres | 253 317 | <266 907> | <149 742> | <59 172> | <57 993> |
| Comptes créditeurs | 1 066 | <1 066> | <1 066> | — | — |
| Prêts non déboursés | — | <14 659> | <14 659> | — | — |
| | 254 683 | <282 632> | <165 467> | <59 172> | <57 993> |

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**
pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

**13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque
(suite)**

Risque du marché

Le risque du marché est le risque de perte qui peut découler de changements dans les facteurs du marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions ou des biens et les écarts de crédit. La Caisse populaire est exposée au risque du marché dans le cadre de ses activités de gestion des actifs et des passifs. Le niveau de risque du marché auquel elle est exposée varie selon la conjoncture du marché et les attentes touchant les futures fluctuations des prix et des rendements.

Risque de taux d'intérêt

Les activités bancaires classiques, telles que l'acceptation de dépôts et le consentement de prêts, exposent la Caisse populaire à un risque du marché dont la composante majeure est le risque lié aux taux d'intérêt. La Caisse populaire vise à gérer le risque dû aux taux d'intérêt du bilan jusqu'à un niveau cible. La Caisse populaire surveille continuellement l'efficacité de ses activités d'atténuation du taux d'intérêt.

Mesure du risque

La situation de la Caisse populaire est évaluée chaque mois. La mesure du risque est fondée sur les taux exigés des membres ainsi que sur les taux d'établissement des prix pour les transferts de fonds.

Objectifs, politiques et processus

La principale source de revenu de la Caisse populaire est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement. La gestion de l'appariement est effectuée par La Fédération des Caisses populaires du Manitoba, conformément au « Mandat de gestion du risque de taux d'intérêt » convenu entre les deux parties.

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suite)

Pour se prémunir contre les vastes fluctuations de revenus pendant une période caractérisée par une constante évolution des taux d'intérêt, la Caisse populaire négocie des contrats d'échange de taux d'intérêt pour réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2009, le montant nominal de référence des échanges financiers se chiffrait au total à 27 000 000 \$. Cependant, ce montant n'est pas indicateur d'un risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit est représenté par le coût requis pour remplace les accords d'opérations de report, lequel est estimé à 144 000 \$ au 31 décembre 2009. Ce coût serait engagé seulement en cas d'incapacité, de la part de la contrepartie, restreinte aux grandes banques à charte, d'honorer ses obligations contractuelles; il incombe à la direction d'évaluer si une telle incapacité est éloignée et si le risque de crédit associé est minime.

La liste suivante montre la sensibilité de la Caisse populaire aux changements des taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont classés ensemble, peu importe l'échéance.

| Date de renouvellement ou d'échéance | Actif \$ | Taux d'intérêt % | Passif \$ | Taux d'intérêt % | Écart net d'appariement \$ |
|--------------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|-------------------------------|
| À taux variable | 105 762 000 | 3,46 | 73 269 000 | 0,73 | 32 493 000 |
| Moins d'un an | 20 852 000 | 4,13 | 59 296 000 | 2,76 | <38 444 000> |
| Plus d'un an | 178 943 000 | 4,52 | 109 389 000 | 4,61 | 69 554 000 |
| Non sensible aux taux d'intérêt | 10 635 000 | -- | 74 238 000 | -- | <63 603 000> |
| Total (inclut « hors bilan ») | <u>316 192 000</u> | | <u>316 192 000</u> | | <u>--</u> |

Le montant des contrats d'échange d'intérêts (swaps) est ajouté de façon notionnelle au bilan à 27 000 000 \$ d'actifs, dont 16 000 000 \$ à taux fixe et 11 000 000 \$ à taux variable et 27 000 000 \$ de passif, dont 16 000 000 \$ à taux variable et 11 000 000 \$ à taux fixe.

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**
pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suite)

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse populaire est d'assurer la médiation entre les attentes des emprunteurs et des déposants. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, l'exposition de la Caisse populaire au risque de taux d'intérêt était nominale.

Risque de change

Le risque de change constitue un autre élément de risque associé aux activités bancaires classiques. La Caisse populaire vise à gérer le risque de change du bilan jusqu'à un niveau cible. Elle surveille continuellement l'efficacité de ses activités d'atténuation de ce risque.

Mesure du risque

La situation de la Caisse populaire est évaluée chaque mois. La mesure du risque est fondée sur les taux exigés des clients ainsi que sur les coûts d'achat de devises.

Objectifs, politiques et processus

L'exposition de la Caisse populaire aux changements touchant les taux de change devra être contrôlée en limitant l'exposition aux devises étrangères non couvertes.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, l'exposition de la Caisse populaire au risque de change était nominale.

14) Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers incluent les actifs qui sont du comptant ou qui représentent un contrat de recevoir du comptant, et des passifs qui représentent une responsabilité de payer du comptant. Les instruments financiers comprennent aussi les contrats d'échange d'intérêt. L'immobilisation et l'avoir des membres ne sont pas considérés des instruments financiers.

La Caisse populaire a classé ses actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur sur une base périodique selon une hiérarchie à trois niveaux. Les actifs et passifs sont classés dans la hiérarchie selon l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : la juste valeur est fonction des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.

Niveau 2 : la juste valeur est fonction des données autres que les prix cotés visés au niveau 1. L'évaluation de ces prix cotés se base sur des données qui sont observables directement ou des données dérivées des informations observables sur le marché.

Niveau 3 : la juste valeur est fonction des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La caisse populaire considère que la majorité de ses actifs et passifs financiers font partie du niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les différents niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

14) Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur représente la valeur que les instruments financiers de la Caisse populaire s'échangeraient entre la Caisse populaire et un tiers parti. Pour les investissements, dépôts et prêts ayant des taux fixes jusqu'à échéance, la différence entre les taux d'intérêt aujourd'hui et le taux à leur émission fait que la juste valeur (la valeur qu'un tiers parti payerait pour un tel dépôt ou un tel prêt) est différente de la valeur comptable. Les investissements, prêts et dépôts à taux variable, ceux avec échéance dans 3 mois ou moins, l'encaisse, les comptes à payer et à recevoir, sont tous présumés avoir une juste valeur égale à leur valeur comptable.

Quoique la juste valeur estime la valeur des actifs et passifs face à un échange avec un tiers parti, la Caisse populaire détient normalement tous ses prêts et dépôts jusqu'à leur date d'échéance.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse populaire au 31 décembre 2009.

| (en milliers de dollars) | 2009 | | | 2008 | | |
|--|------------------|--------------|---------|------------------|--------------|---------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Écart | Valeur comptable | Juste valeur | Écart |
| Actif | | | | | | |
| Encaisse et en dépôt et placements à La Fédération | 33 572 | 34 767 | 1 195 | 41 183 | 41 909 | 726 |
| Comptes débiteurs | 386 | 386 | — | 145 | 145 | — |
| Prêts aux membres | 250 379 | 249 066 | <1 313> | 224 761 | 220 366 | <4 395> |
| Instruments financiers dérivés | 144 | 144 | — | — | — | — |
| Passif | | | | | | |
| Dépôts des membres | 271 639 | 280 943 | <9 304> | 253 317 | 259 391 | <6 074> |
| Instruments financiers dérivés | — | — | — | 352 | 352 | — |
| Comptes créditeurs | 990 | 990 | — | 1 066 | 1 066 | — |
| Marge de crédit | 141 | 141 | — | — | — | — |

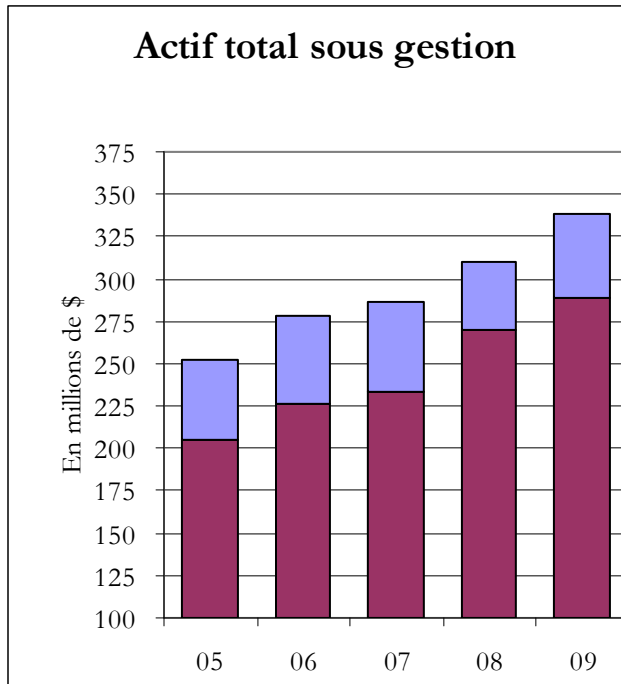
15) Fusion

En décembre 2009, les membres de La Caisse populaire de Saint-Boniface Limitée, la Caisse populaire La Prairie Ltée, la Caisse populaire Pembina Ltée et la Caisse populaire d'Élie Ltée ont approuvé la fusion des quatre caisses prenant effet le 1er septembre 2010.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

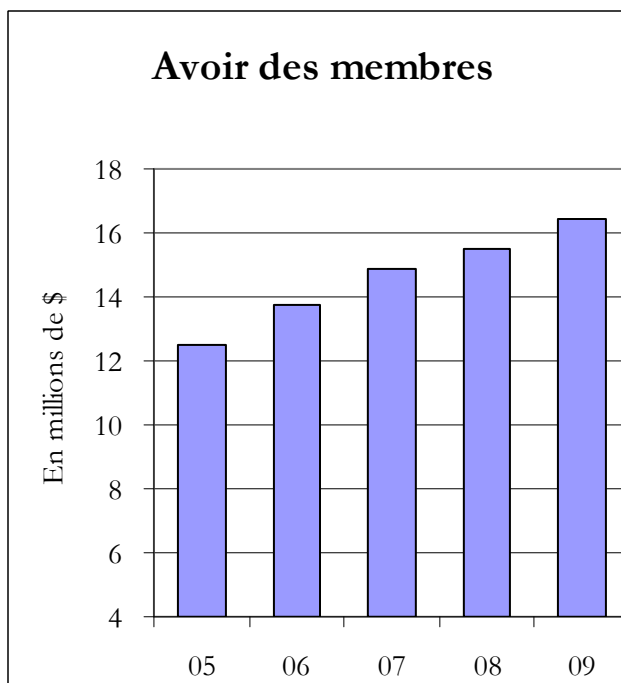
pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2009

**FAITS SAILLANTS
FINANCIERS**

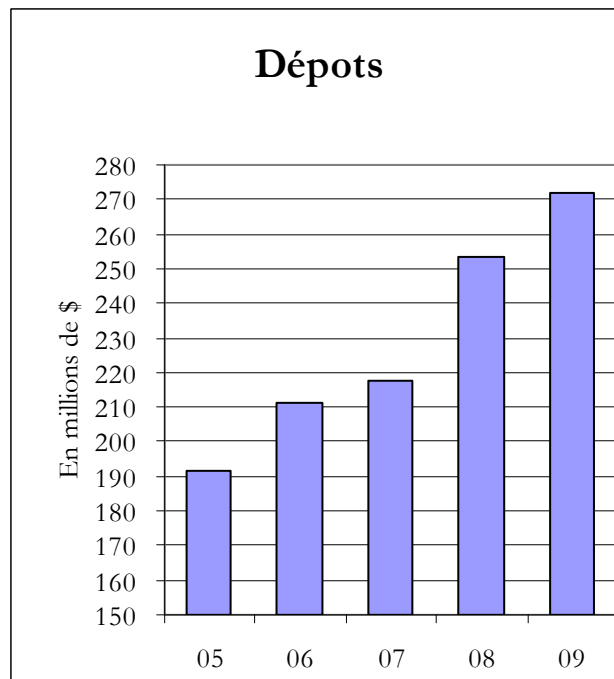
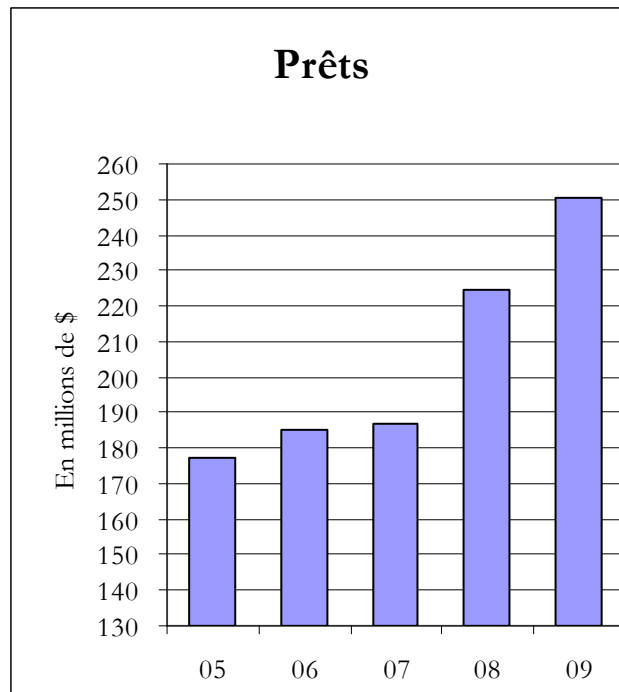


Légende :

- Actif hors bilan
- Actif consolidé



**FAITS SAILLANTS
FINANCIERS**



**ENGAGEMENT
COMMUNAUTAIRE
DE LA CAISSE
SAINT-BONIFACE**

En tant qu'institution financière coopérative, la Caisse Saint-Boniface prend à cœur sa contribution envers les communautés qu'elle dessert. À cette fin, la Caisse Saint-Boniface continue à s'engager pleinement dans ses communautés en encourageant diverses activités communautaires, humanitaires, culturelles, éducatives, socio-économiques et sportives.

**COMMANDITES ET PROJETS SPÉCIAUX APPUYÉS PAR
LA CAISSE SAINT-BONIFACE**

Les organismes ou groupes suivants ont reçu une contribution financière de 1 000 \$ ou plus de la Caisse Saint-Boniface en 2009 en tant qu'appui pour une commandite ou projet spécial.

- ♦ Centre de Renouveau Aulneau
- ♦ Centraide
- ♦ Cercle Molière
- ♦ Festival du Voyageur
- ♦ Fondation St-Amant
- ♦ Francofonds
 - Collège Louis-Riel
 - École Christine-Lespérance
 - École Gabrielle-Roy
 - École Lacerte
 - École Léo-Rémillard
 - École Précieux-Sang
 - École Roméo-Dallaire
 - École Taché
- ♦ La Fondation pour la recherche et l'Hôpital Saint-Boniface

COMMANDITES DIVERSES

Sans être exhaustive, voici une liste des organismes qui ont bénéficié d'une contribution de la Caisse Saint-Boniface, soit financière, sous forme d'articles promotionnels ou d'annonces dans leur publication.

| | |
|---|--|
| Association des résidents du Vieux Saint-Boniface | Fantasy Lake Golf |
| Camerata Nova | Festival du Voyageur |
| Centraide | Festival théâtre jeunesse |
| Centre de Renouveau Aulneau | Fondation charité Congo-Canada |
| Cercle Molière | Fondation St-Amant |
| Chevaliers de Colomb | Francofonds |
| Club Ile-des-Chenes Club | La Fondation pour la recherche et l'Hôpital Saint-Boniface |
| Collège Louis-Riel - Annuaire | L'Entre-temps des Franco-Manitobaines |
| Collège régional Gabrielle-Roy | Le 100 Nons Inc. |
| Comité scolaire de l'École Taché | Maison Gabrielle-Roy |
| Conseil de développement économique Des municipalités bilingues du Manitoba | North Stars Hockey Club |
| CMA Manitoba | Paroisse du Précieux-Sang |
| Dakota Community Centre | St. Boniface Golf Club |
| Dakota Lazars | |

COMMANDITES DIVERSES POUR LA COMMUNAUTÉ EN SON ENSEMBLE

L'ÉQUIPE DE



Sylvie Atwell
Jean-Pierre Bérard
Christine Bérubé
Pascale Bichon
Rémi Bisson
Roxanne Bisson
Amanda Boivin
Richard Bosc
Sylvie Burgoyne
Léa Catellier
Nicole Comte
Andrée Courchaine
Lianne Deleurme
Judith d'Eschambault
Léo Desmarais
Nathalie Dubois
Nicolas Faucher
Gisèle Foidart
Brigitte Fontaine
Pierre Fournier
Marcel Gauvin
Pierre Gérardy
René Gérardy
Anita Gobeil
Stéphane Gosselin
Stéphanie Graff
Jean Grenier
Nicole Hébert
Justine Hill
Lynne Hrynychuk
Dominique Lachance
Claudine Lambert
Gina Lambert
Lynne Laurendeau-Ross

Micheline Lazarenko
Collette LeGal
Murielle Maccès-Nimi
Denise Maynard
Gisèle Moquin-Janusz
Iwona Muller
Joël Nakata
Claude Marcel Ndeba
Ivan Normandeau
Marc Normandeau
Marcel Normandeau
Christeen Perreault
Rachel Pilon
Annick Potvin
Giselle Roy
Julie Sabourin
Robert Sabourin
Paulette Sarrasin
Paul Sawchuk
Mirielle Smith
Mona St.Godard
Juliette Tessier
Sylvie Tétrault
Lynne Tougas
Michelle Tougas-Fiola
Diane Toupin
Rachelle Trudeau
Rachelle Turenne
Nicole Vandale
Michel Vandall
Claudette Vermette

L'ÉQUIPE DE



Joël Brétécher
Guil Perreault
Gisèle H.T. Roch
Linda Roeland
Martin Trudeau

En date du 8 mars 2010